

Homme fertile en ressources, il est admirablement doué pour la charge qu'il occupe, et il a beaucoup contribué à maintenir la Haute Cour ainsi que sa Cour subordonnée dans l'état florissant où elles se trouvent à l'heure qu'il est.

Depuis sept ans qu'il remplit les devoirs de Haut Secrétaire, les Hauts Chefs Forestiers qui se sont succédé ont parlé en termes des plus élogieux de la manière digne et habile dont il s'est acquitté de sa tâche. On l'appelle avec raison l'orateur silencieux de la Haute-Cour de Québec. Il porte un très vif intérêt à l'Ordre et il serait disposé à consacrer à l'œuvre des Forestiers vingt-quatre heures par jour si c'était nécessaire.

Nous espérons qu'il remplira encore longtemps les fonctions dont il s'acquitte d'une manière aussi satisfaisante.

DES MEMBRES

Les membres de l'Ordre en cette province sont en relations continues avec plusieurs classes de membres et j'ai pensé qu'une courte description d'eux pourra en général intéresser tout le monde.

La première classe de ces membres est composée de tous ceux qui joignent une Cour par politique; c'est-à-dire lorsqu'ils voient que cette Cour est prospère et que les affaires y sont bien conduites. Lorsqu'ils en font partie, jamais vous ne les voyez aux assemblées de la Cour, mais ils trouvent faute dans tout. Ils deviennent membres pour en retirer les bénéfices en cas de maladie et de décès, et ils critiquent ceux de leurs confrères, moins fortunés qu'eux, qui en tombant malades, réclament les bénéfices qui leur sont justement dûs.

Une autre classe est composée de membres appartenant en même temps à d'autres sociétés. Leurs autres sociétés sont leur premier amour; et aussi supérieur que soit l'Ordre Indépendant des Forestiers, ils cherchent à trouver des défauts où il n'y en a pas. Et quand ils n'en trouvent point, ils nous disent que nos rapports quant aux membres et aux finances sont faux. En un mot, que notre Ordre qui a résisté à un grand nombre d'épreuves et d'années, qui repose sur des fondations solides, n'est rien que chiffres sur le papier.

Et comme troisième classe, des membres désirables qui ont besoin d'être stimulés. Ils ont l'enthousiasme, mais rien pour l'appuyer.

S'ils sont un tant soit peu éloignés du bureau du secrétaire, notre constitution, nos règlements, nos taux d'entrée et de cotisations, nos bénéfices, etc. etc., sont pour eux rien que du grec. Ils parviennent parfois à intéresser un candidat, mais ne peuvent point lui donner le prix d'initiation ou le montant à payer chaque mois. Alors, ils conseillent à leur candidat d'aller voir le Secrétaire de la Cour, et parfois il ne s'y rend point et lorsqu'il s'y rend son enthousiasme à entrer dans l'Ordre est tellement refroidi qu'il est parfois impossible au Secrétaire de le rechauffer.

Tels confrères devraient avoir constamment sur eux une constitution de l'Ordre, l'étudier à loisir afin de pouvoir répondre immédiatement aux questions qui pourraient leur être posées; car parfois dans le retard de renseignements, un agent salarié d'une compagnie quelconque d'assurance leur coupera l'herbe sous les pieds.

Pour terminer, je vais essayer de décrire ce que j'appelle un membre modèle. Il est au courant de tout ce qui concerne l'Ordre en général et connaît pas cœur les différents taux d'assurance et les bénéfices qui en dérivent. Il est également au courant de tout ce qui concerne les autres sociétés fraternelles, dans le but de se mettre en défense contre toute attaque; mais il n'offense jamais son adversaire en lui disant certaines vérités. Il assiste à toutes les séances de sa Cour et est toujours prêt d'accepter n'importe quelle charge, lorsque c'en est le désir de ses confrères. Il ne laisse jamais passer l'occasion de parler de l'Ordre à ses amis et connaissances et il fait toujours entrer dans sa Cour que des personnes dont il n'aura point un jour ou l'autre à rougir.

PATRIA BELGICA.

SECOURS EN MALADIE

Parmi les amendements projetés à l'Acte d'Incorporation, il en est un surtout qui nous semble malheureux, c'est celui qui changerait le système actuel de la Caisse des Secours en Maladie et pour Funérailles.

Un tel changement aurait pour effet, nous semble-t-il, de nuire considérablement aux progrès de l'Ordre, particulièrement en cette province. Un grand nombre de mem-

bres sont entrés dans l'O. I. F. parce que la Caisse des Secours en Maladie y fonctionne sur un système qui rend le paiement des bénéfices absolument certain par suite de la solidarité qui existe entre toutes les Cours de l'Ordre.

Il arrive en effet dans d'autres sociétés où cette caisse est administrée par les Cours locales qu'à un moment donné certaines Cours n'ont pas les fonds nécessaires pour payer tous leurs malades.

On invoque comme raisons de ce changement proposé que les bénéfices seraient payés plus promptement et que les juridictions subordonnées prendraient une part plus active à l'administration des affaires de l'Ordre, mais ces avantages ne peuvent compenser, à nos yeux, ceux du système actuel, qui est reconnu tellement supérieur par d'autres sociétés qui fonctionnent aujourd'hui sous le système proposé, qu'elles sont en voie de l'adopter.

Le Haut Comité Permanent de cette Province a pris l'initiative d'un mouvement pour s'opposer à tout changement à l'Acte d'Incorporation, et nous invitons toutes les Cours subordonnées à seconder ce mouvement en faisant connaître au Chef Suprême leur opinion à ce sujet.

Personnel

Le Conseil de Ville de St-Jérôme vient de faire une bonne acquisition en la personne de notre confrère S. G. Laviolette, D. C. H. C. F. de la Cour Labelle, No 851. *The right man in the right place.*

Confrère Cyrille Bisson, trésorier de la Cour Laval, No 1291, vient d'être ré-élu pour la troisième fois maire de la paroisse de St-Vincent de Paul (Isle Jésus). Nos félicitations.

Nous apprenons également avec plaisir que le Dr Ouimet, médecin-examineur de la même Cour, a été élu maire du village de Ste-Rose à l'unanimité. La Cour Laval a sa large part d'honneurs municipaux.

Notre confrère A. Fiset, de la Cour Champain, No 663, a été l'heureux gagnant du gros lot au dernier tirage de la loterie des Arts. Comme il n'est pas ambitieux, il désire que semblable chance lui arrive le plus tard possible dans l'O. I. F.